

nous tâcherons de nous en faire les agents et de recueillir un plus grand nombre d'abonnés pour la nouvelle année."

Ces encouragements nous vont droit au cœur et nous engageant à demander :

1. Que le Discrétoire de chaque fraternité se fasse zéléteur ; que chaque Discret ou Discrète soit zéléteur ou zélatrice dans son quartier. Si cela ne suffit pas, le Discrétoire peut, suivant le besoin, désigner des zéléteurs et zélatrices qui ne font pas partie du conseil, et qui aideront les membres des Discrétoires à recueillir les noms des abonnés ainsi que le prix des abonnements.

2. Les zéléteurs et zélatrices donnent au Trésorier de la Fraternité la liste des abonnés (dont ils conservent une copie) ainsi que les souscriptions.

3. A son tour, le Trésorier envoie à la Gérance de la Revue le montant des souscriptions et demande en échange le nombre voulu de numéros. Il donne encore les noms des zélateurs et zélatrices, en indiquant combien chacun a recueilli d'abonnements. Ceci est nécessaire pour que la promesse faite le mois d'Octobre puisse être tenue.

4. La Gérance ainsi informée, envoie au Trésorier (ou à tout autre que le Discrétoire jugera convenable) les numéros, en un seul paquet. Ce paquet sera distribué entre les zélateurs et zélatrices, lesquels transmettront les numéros à qui de droit ; à moins que celui qui recevra le paquet ne puisse lui-même faire la distribution ; ce qui serait plus simple, et plus facile dans les petites localités

—*Là où il n'y a pas de Discrétoire*, les tertiaires peuvent s'entendre entre eux et choisir quelques personnes qui soient zélatrices. Ou bien encore, que les personnes qui voudraient être zélatrices nous avertissent ; nous les mettrons en rapport les unes avec les autres.

Par ce moyen, l'œuvre de la Revue devient l'œuvre du Tiers-Ordre tout entier ; lequel est véritablement apôtre de Jésus-Christ ; personne n'a l'ennui d'être obligé d'envoyer lui-même son nom et son argent à la Gérance, les numéros ne seront pas égarés ou portés par le facteur à une fausse adresse ; les changements de domicile ne seront plus cause d'erreur, et si quelqu'oubli se produit à la Gérance, il sera facilement réparé : car celui qui recevra le paquet saura bien vite s'il a reçu le nombre voulu de numéros. En un mot, les quelques inconvénients éprouvés dans la présente année ne se renouvelleront pas l'année prochaine, et un bien sérieux sera accompli, grâce au dévouement de nos Tertiaires, surtout des Discrétoires qui veilleront à ce que tout se fasse avec ordre et régularité.

LA REDACTION.